

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Octobre 2022

Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, Mme Frédérique MICAND, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : -

1- OBJET : CONVENTION FOUR DE TREZANNE

Madame le Maire présente la demande de Mael MOUTIN.
Celui-ci démarre une activité de boulangerie en qualité d'auto-entrepreneur.

Dans les mois à venir et lorsque son activité sera installée, il a prévu d'acquérir un four.
En attendant, il demande l'autorisation d'utiliser le four communal situé à Trézanne.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire relatif à cette mise à disposition temporaire.

Il sera demandé un loyer de 20€ par an.

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Affiché le

ID : 038-213804198-20221018-2022_037DELIB-DE

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9	0	0

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 18 octobre 2022
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT

